

poser un fardeau supplémentaire aux cultivateurs et à les placer dans une situation désavantageuse.

Or, si des taux d'intérêt excessifs sont de nature à causer des embarras à un particulier ou à une entreprise privée, pourquoi en serait-il autrement lorsqu'il s'agit de l'intérêt qui écrase le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, les corps publics et ceux qui les administrent et qui se voient alors dans l'obligation d'imposer des taxes assez élevées pour pouvoir respecter les échéances?

Et je sais un peu de quoi je parle dans ce domaine, car je suis secrétaire d'une municipalité depuis plus de 25 ans et, chaque année, en plus de préparer un budget, avec le concours du maire et des conseillers municipaux, nous devons tenir compte de la dette publique que nous avons contractée et que nous devons payer. Et je suis en mesure de dire que le souci le plus contrariant pour nos contribuables, c'est bien celui de l'intérêt sur la dette publique.

Heureusement que dans le cas de nombreuses municipalités, les créanciers sont surtout des contribuables, qui ont bien voulu acheter des obligations avec de l'argent gagné à la sueur de leur front et qui ont certainement droit à de l'intérêt.

Ce que nous condamnons par cette motion, c'est justement ce que condamnait le gouvernement libéral de 1935, par la bouche du très honorable Mackenzie King, premier ministre de l'époque, qui déclarait à Saskatoon, le 23 septembre 1935: Que tout gouvernement qui ne contrôle pas sa monnaie et son crédit, et peu importe qui fait ses lois, ce gouvernement est voué à la décadence de ceux qui contrôlent cette monnaie, ce crédit, et c'est un vain mot de parler de démocratie.

Je crois que l'on reconnaîtra l'objectivité et la sincérité de tous les députés du Ralliement créditiste, lorsque nous suggérons de mettre un frein à ces emprunts désordonnés, qui non seulement écrasent le gouvernement, mais sont susceptibles de décourager ceux qui contribuent au financement de la chose publique.

Tout à l'heure, j'entendais mon préopinant parler d'une façon amère des supposées réalisations de l'Alberta. Toutefois, je constate, depuis que je siége à la Chambre, que si l'on s'attaque au système financier actuel et qu'on essaie d'arracher aux banques, au nom de la démocratie, le droit du Parlement de contrôler le crédit de la nation—crédit qui est constitué par le travail de tous—les deux vieux partis traditionnels sont d'un commun accord pour s'y opposer. C'est un signe des temps, c'est signe que nous sommes dans la bonne voie et que nous travaillons réellement à assurer à tous les Canadiens la démocratie dont on parle tellement.

[M. Lambert.]

On dit que la démocratie est synonyme de liberté. Nous, les créditistes, allons plus loin que cela. Nous disons que la démocratie véritablement vécue, c'est non seulement l'assurance de cette liberté, mais aussi de la sécurité. C'est ce à quoi nous travaillons avec acharnement pour donner à tous la possibilité d'être eux-mêmes dans un pays véritablement démocratique, où il fera bon vivre.

Je suis étonné d'entendre, au Parlement, le ministre des Finances (M. Benson), dire qu'il faut «se serrer la ceinture». Le très honorable premier ministre (M. Trudeau) nous demande de nous priver, alors que j'ai remarqué, partout au Canada, l'existence de richesses considérables et la possibilité de production, grâce au travail de ceux qui veulent travailler. On pourrait augmenter la production si l'on ne paralysait pas les activités des jeunes et des moins jeunes, en leur donnant cette pitance appelée assistance sociale. Ces gens-là sont bien disposés, ils ont encore du «cœur au ventre», ils désirent collaborer au développement du Canada.

J'ai eu l'occasion récemment de faire un voyage outremer. Je n'y suis pas allé pour me promener, mais pour observer ce qui se passait. Aujourd'hui, je suis en mesure de faire part de mes impressions à la Chambre. Nous n'avons rien à envier à personne. Au Canada, nous pouvons développer davantage nos richesses naturelles dans toutes les régions, à condition de maîtriser ceux qui vivent du contrôle de notre crédit, ceux qui ont la clef de la cage-sécurité en main et qui décident si le gouvernement fédéral devra augmenter ou non tel ou tel service, entreprendre ou non telle ou telle chose, permettre tel ou tel développement dans telle ou telle région.

• (9.20 p.m.)

J'entendais, cet après-midi, l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) demander, de concert avec l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin), la présentation d'un projet de loi visant à permettre au Parlement de venir en aide à la province de Nouvelle-Écosse. Je souscris d'avance à ce projet de loi qui, en somme, est bon et louable, parce qu'il vise précisément à démontrer qu'il est encore possible, dans la province de Nouvelle-Écosse, de faire des développements nouveaux. Toutefois, je voyais un sourire sur le visage de l'honorable ministre qui semblait dire à ses vis-à-vis de l'opposition officielle: Ah! je vous en passe une bonne! Je présente une loi qui va permettre même à une province qui nous est opposée de bénéficier de quelque chose.

Au Canada, on ne devrait pas, à mon sens, lorsqu'il s'agit de dépenser les deniers publics et d'utiliser les crédits possibles des Canadiens, faire de «partisanerie» politique. On